

ZONES INONDABLES

Haut Vidourle

Communes de :
Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Liège,
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,
St-Jean de Créulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 23 AVR. 2004

Pour le Préfet,
et par délégation,
L'Attaché, Chef de Bureau
Didier DELOUCHE

P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Commune de Canaules et Argentières
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

